

MÉMO SÉCURITÉ

Chef d'entreprise
artisanale



TRAVAIL EN HAUTEUR

ÉCHELLES ET ESCABEAUX

**LES ÉCHELLES ET LES ESCABEAUX NE SONT PAS
DES POSTES DE TRAVAIL.**

**La facilité apparente d'utilisation conduit souvent
à sous-estimer le risque.**

ENTREPRISES
ARTISANALES
DU BÂTIMENT

DANS QUEL CAS LES UTILISER

Avant tout, le risque de chute doit être évalué

L'utilisation d'échelles et escabeaux comme poste de travail est tolérée en cas d'impossibilité de mise en place d'équipement de protection collective (gardes-corps, filets de sécurité...); elle doit être strictement **limitée** :

- aux travaux de courte durée et non répétitifs ;
- lorsque le risque de chute est faible.

RESTEZ VIGILANT À L'USAGE

Pour vous, les risques principaux sont les suivants :

- 1 risques liés au transport et à la manipulation (coincement de doigts, lésions dorso-lombaires...);
- 2 risques de chutes dues au mauvais positionnement de l'échelle (glissement...);
- 3 risques de chutes dues au mauvais état du matériel (rupture d'échelon, échelon qui tourne sur lui-même...);
- 4 risques de chutes suite à un déséquilibre (transport d'une charge trop lourde ou encombrante, mauvaise position du corps...).

FAITES LE BON CHOIX

Les échelles et escabeaux sont soumis à la norme NF EN 131. Sur chaque matériel doit être apposé: "Conforme aux exigences de sécurité".

Une garantie supplémentaire : le label 



ATTENTION

Pour le label NF, un simple marquage "NF EN 131" ne suffit pas, il faut le logo .



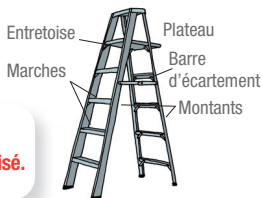
BON À SAVOIR

Il n'y a pas de marquage CE sur ces matériels.

VÉRIFICATIONS AVANT UTILISATION

> Inspectez le matériel avant chaque usage et vérifiez que les différents éléments sont propres, en bon état et exempts d'anomalies :

- usure ;
- fentes ;
- déformations.



ATTENTION

Une échelle ou un escabeau défectueux ne doit pas être utilisé.

> Portez des chaussures en bon état et non glissantes.

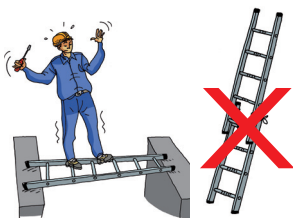


> Installez un balisage de sécurité si l'échelle ou l'escabeau se trouve sur une zone de passage.

> **À NE PAS FAIRE !**



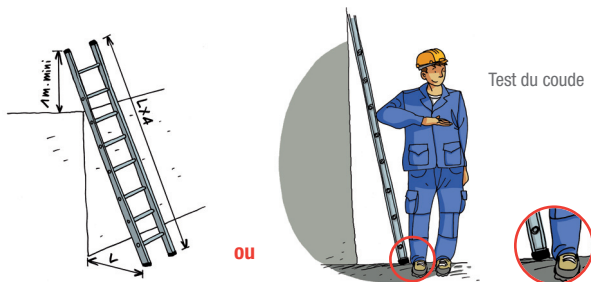
- Ne pas utiliser une échelle dans le sens horizontal comme moyen ou rampe d'accès.
- Ne pas peindre une échelle en bois (pour ne pas masquer les anomalies).
- Ne pas attacher deux échelles ensemble pour en faire une plus grande.



LA MISE EN PLACE : UNE ÉTAPE CLÉ

- > Les deux montants doivent reposer sur la surface d'appui.
- > Les zones d'appui doivent être stables, de niveau, non glissantes et dégagées.
- > En l'absence de patins anti-dérapants, l'échelle doit être attachée en tête.

> CONSEILS DU PRO :



Pour savoir facilement si votre échelle est suffisamment inclinée.



ATTENTION

Ne pas placer l'échelle ou l'escabeau au niveau d'une porte ou d'un passage.

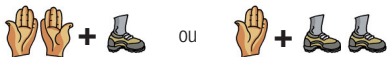


ATTENTION

Les échelles et les escabeaux ne sont pas des postes de travail et ne peuvent être utilisés que si les protections collectives sont impossibles à installer.

À L'UTILISATION, PRENEZ VOS PRECAUTIONS

> Maintenir toujours 3 points de contact sur les échelons :



> Gravier l'échelle avec les mains libres, transporter uniquement du matériel ou de l'outillage léger et toujours dans une sacoche.

> En cas d'étourdissement ou de faiblesse passagère, "faire corps" le plus possible avec l'échelle.



ATTENTION

Le visage doit toujours être tourné vers l'échelle.

> **À NE PAS FAIRE !** 

- Ne jamais monter à plusieurs.
- Ne pas se mettre dans une position instable.



- Ne jamais monter sur les 3 derniers barreaux du haut.
- Ne pas utiliser d'échelle ou d'escabeau en extérieur si les conditions météo sont défavorables (gel, vent violent, pluie...).



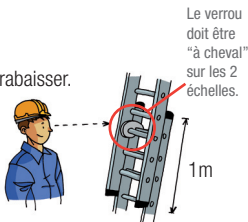
BON À SAVOIR

Certaines échelles ont un marquage indiquant l'échelon à ne pas dépasser.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES

LES ÉCHELLES À COULISSE

- Vérifier que le déploiement est bien complet.
- Se tenir dans une position stable pour déployer ou rabaisser. Ne pas déplacer une échelle déployée.
- Lors des manipulations, la partie coulissante de l'échelle doit être face à vous.
- Le chevauchement entre éléments doit être au minimum de 1 mètre.
- Avant l'utilisation, vérifier que le verrou de fermeture est enclenché.

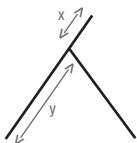


LES ÉCHELLES TRANSFORMABLES

- Mettre en place le pied stabilisateur.
- Vérifier que les sangles :
 - soient bien celles d'origine ;
 - soient correctement tendues.Sinon l'échelle peut s'ouvrir en deux.
- Contrôler qu'il y a bien immobilisation des éléments les uns par rapport aux autres.

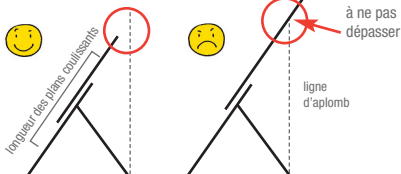


Pour les échelles 2 plans



La longueur x doit être inférieure à la longueur y

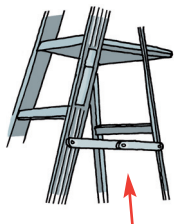
Pour les échelles 3 plans



La longueur des 2 plans coulissants ne doit pas dépasser l'aplomb du troisième élément (celui vissé au pied stabilisateur)

LES ESCABEAUX

- Déployer complètement la barre d'écartement et le plateau de l'escabeau.
- Ne pas essayer de déplacer l'escabeau lorsqu'on se tient dessus.
- Ne pas mettre les pieds de l'escabeau sur des niveaux différents (dans un escalier par exemple).
- Ne pas se servir d'un escabeau comme d'une échelle (en appui sur un mur).
- Ne pas se servir de l'escabeau pour soutenir une plate-forme ou une planche de travail.
- Ne pas se tenir debout ni s'asseoir sur le garde-corps de l'escabeau.



Barre d'écartement



> ENFIN N'OUBLIEZ PAS

- > Les échelles et escabeaux ne sont pas des postes de travail.
- > Les échelles et escabeaux utilisés doivent être « conformes aux exigences de sécurité ».
- > Avant l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau, il faut **IDENTIFIER TOUT RISQUE ELECTRIQUE !**



INFORMATIONS GÉNÉRALES

OPPBTP : www.oppbtp.fr et spoth-btp.fr

INRS : www.inrs.fr

CRAM : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

SITES MARCHANDS*

FRANKEL : www.frankel.fr

ÉCHAFAUDAGES STEPHANOIS :
www.echafaudage-stephanois.com

AXESS INDUSTRIES : www.axess-industries.com

CENTAURE : www.centaure.fr

EPI (Équipements de Protection Individuelle)

MANUTAN : www.manutan.fr

DIMOS : www.dimos.fr

FRANCE SÉCURITÉ : www.france-securite.fr

PRO SELECTION : www.proselection.fr

EPINET : www.epi-net.fr

EPI CENTER LES PRÉVENTISTES : www.preventistes.com

LEMAITRE : www.lemaitre-securite.com

MUZELLE DULAC HASSON SAS : www.muzelledulac-hasson.fr

ROSTAING SA : www.rostaing.com

INFIELD : www.infield-safety.fr

*cette liste, non exhaustive, est indicative et ne signifie pas que ces fournisseurs soient recommandés.

